

# REUNION DU 26 JUIN 2008

L'an deux mille huit, le vingt six juin à 20 H 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel CHOLLON.

**Etaient présents** : MM. POUVEREAU, CLAVERIE, CASIMIR, NIETO, COLLIVARD, SALES, METAIS, Mmes DE GABORY, CARDON, LATRILLE, MORINIERE, MATHIEU-VERITE

**Absents représentés** : M. KASPRZAK représenté par Mme DE GABORY, M. BONNERON représenté par M. CHOLLON

Secrétaire de séance : Mme MATHIEU-VERITE

Date de convocation : le 20 Juin 2008

Début du conseil : 20 heures 53.

\*\*\*\*\*

## **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 mai 2008**

Monsieur Claverie fait remarquer que, dans le chapitre III – Don au collège de Cadillac -, les noms des conseillers ayant voté pour un don de 50 € sont mentionnés, alors que tel n'était pas le cas dans son compte rendu. Il propose donc de mettre au vote le point suivant : approuver tel quel le compte rendu de la réunion du 27 mai ou rédiger à nouveau le paragraphe III, en supprimant les noms des trois conseillers ayant voté pour un don de 50 €, sachant que ceux-ci ne sont pas demandeurs de la chose.

Pour ne pas modifier le compte rendu : 10 voix

Pour modifier le compte rendu : 2 voix

Abstention : 3 voix.

Le compte rendu est approuvé à la majorité (10 pour – 2 contre – 3 abstentions).

\*\*\*\*\*

## **Informations concernant le suivi des points abordés lors du Conseil Municipal du 27 mai 2008**

- Don au collège Anatole France - Dans l'attente d'un R.I.B. de la part du collège.
- Chauffe-eau école - M. LABBÉ effectuera les travaux d'installation durant la première quinzaine du mois de juillet. Le prix de l'installation s'explique par le fait que le chauffe-eau est équipé d'un mitigeur collectivités (non accessible, température préréglée) d'un coût d'environ 400 euros, qu'un robinet d'eau froide sera ajouté et que de grandes longueurs de tuyauterie seront nécessaires vu la hauteur des plafonds.
- Injecteur-extracteur - Mme de GABORY explique que l'appareil n'était pas en état de marche à la livraison. La Société KONG-SOPHÉA a remplacé toutes les pièces défectueuses, mais il semblerait qu'un accessoire soit manquant. Néanmoins, tout le personnel est satisfait de cette machine.
- Produits de nettoyage - Monsieur le Maire indique que les enseignants et les parents d'élèves ont été informés qu'en concertation avec les employés communaux, les produits d'entretien ont changé.
- Ordinateurs mairie - L'installation devrait être effectuée le 27 juin 2008 par la société G.I.R.S.
- Élagage des arbres dans le parc - Il a été effectué comme convenu. Néanmoins, deux arbres

au lieu d'un ont été abattus pour cause de maladie, ce qui explique que la facture soit un peu plus élevée que le devis. Les petites branches seront brûlées à l'occasion de la fête de la Saint Jean. Monsieur POUVEREAU a mis à disposition son terrain situé près de la Garonne pour y stocker les bois transportables en attente de se défaire de ceux-ci. Quant aux troncs et autres bois non transportables, ils sont restés sur place, dans le parc, dans l'attente d'être débités. Décision est prise de délibérer lors du prochain conseil municipal sur le devenir de ces bois (environ 11 stères), avec pour objectif de faire profiter le C.C.A.S. des bénéfiques occasionnés par leur vente.

## **ORDRE DU JOUR**

Il est demandé que deux délibérations soient ajoutées à l'ordre du jour :

- une délibération concernant le C.C.A.S.
- une délibération concernant le montant maximum qui pourra être alloué à l'achat des guirlandes de Noël.

Ces deux ajouts sont acceptés à l'unanimité.

## **I - DEMANDE D'INSCRIPTION A UNE CONVENTION D'AMENAGEMENT DE BOURG ET DE CONVENTION D'AMENAGEMENT D'ECOLE**

Monsieur le Maire explique les tenants et les aboutissants d'une Convention d'Aménagement de Bourg (C.A.B.).

Il rappelle que, comme mentionné lors du précédent conseil municipal, une rencontre a eu lieu mardi 10 juin entre la municipalité et M. Christophe CAYLAC, de l'A.D.T. (Agence de Développement Territorial) du Conseil Général, afin de définir le processus d'une Convention d'Aménagement d' École (C.A.E.). Mais au vu des informations portées à sa connaissance, M. Caylac a conseillé à ses interlocuteurs de s'orienter plutôt vers une demande de signature de C.A.B. qui inclurait une C.A.E.

En effet, une C.A.E. est assez restrictif, ne concernant que les bâtiments d'une école sans prendre en compte son environnement proche (cour, parking...). En revanche, une C.A.B. s'intéresse à l'ensemble des problèmes du territoire communal (plan de circulation, entrées de bourg, voirie, parkings...), sachant que les zones dépourvues d'assainissement collectif ne peuvent être concernées car le Conseil Général ne finance pas des aménagements susceptibles d'être détériorés les années suivantes.

Si la municipalité dépose une demande de convention auprès du Conseil Général, un Cahier des charges devra être élaboré en collaboration avec M. Bord, Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (C.A.U.E.) pour l' Entre-deux-mers. Dans la mesure où la C.A.B. serait acceptée (la réponse pourrait arriver durant l'automne), une étude serait lancée. Subventionnée à 65% pour un plafond de 18 000 euros, son coût pourrait être majoré du fait qu'une C.A.E. y serait incluse . D'un autre côté, en cas d'acceptation, 52 000 euros seraient offerts pour réaliser des projets ne pouvant entrer dans le cadre de la convention.

Monsieur le Maire signale que l'obtention de subventions de la part du Conseil Général n'est pas un obstacle à la demande de subventions auprès d'autres organes tels que le Conseil Régional.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, et conscient de la nécessité d'engager une réflexion sur l'aménagement du Bourg, portant notamment sur :

- La sécurisation des déplacements ;
- Un travail de liaison entre les différents pôles de vie éclatés sur le territoire ;

- Des aménagements des entrées de bourg ;
- Une réfection de la voie communale ;
- Un aménagement du site de l'école,
- Une construction de 6 unités pédagogiques (Construction de 3 classes, 1 dortoir, 1 salle de motricité et agrandissement du réfectoire) ;
- Toutes les actions dont la nécessité pourra être démontrée par l'étude préalable contribuant à rendre le centre-bourg plus attractif et plus cohérent dans l'organisation de la vie locale.

**DECIDE, à l'unanimité :**

De poser la candidature de la commune de LOUPIAC (Gironde) à une convention d'Aménagement de Bourg et à une convention d'aménagement d'école.

**II - QUALITE ET PRIX DU SERVICE PUBLIC - ASSAINISSEMENT**

Le délégataire est la Sogedo. Suite à la lecture du rapport adressé à la mairie dans lequel la D.D.A.F. semble émettre quelques réserves sur certains points, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la proposition suivante : "Surseoir à l'adoption du rapport "Qualité et prix du service public" jusqu'à réception des explications concernant le compte annuel des résultats d'exploitation du délégataire".

15 voix Pour.

**III – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION « La Pétanque Loupiacaise »**

L'association, qui compte actuellement une trentaine d'adhérents et dont les revenus sont modestes, sollicite une aide financière de 100 euros pour l'achat de coupes et de trophées.

À cette occasion, Mme de GABORY fait remarquer :

- que les subventions pour l'année en cours ayant été votées dans le budget 2008-2009, les demandes des associations nouvellement créées ne pourront être prises en compte qu'à l'occasion du prochain budget, sauf aides exceptionnelles dûment motivées.
- qu'à partir du budget 2009-2010, les demandes de subvention seront examinées d'après dossier et bilan financier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DONNE son accord pour une aide exceptionnelle de 100 € ;
- DIT que les crédits seront prévus au chapitre 65 Autres charges de gestion courante.

**IV – SPANC – RETRAIT DES COMMUNES DE MONPRIMBLANC ET GABARNAC**

MM. NIETO, CASIMIR et MÉTAIS font part de la réunion du SPANC du 18 juin 2008, au cours de laquelle les communes de Monprimblanc et Gabarnac ont officiellement demandé à quitter le syndicat. Leur requête sera agréée si tous les conseils municipaux des communes membres votent Pour.

Motivation de la demande de départ : pourquoi s'organiser en régie de service public (comme c'est le cas actuellement) alors qu'un prestataire de services privé propose de fournir les mêmes services que la régie pour un coût moindre ?

M. NIETO fait remarquer que ce raisonnement ne prend pas en compte la subvention dont bénéficie le SPANC pendant 6 ans en étant organisé en régie et fait fi de tout le travail effectué depuis sa création par le syndicat.

D'autre part, un appel de fonds auprès des communes membres sera fait d'ici la fin de l'année afin de financer les travaux du syndicat. D'un montant total de 50 000 euros, basé sur 50 euros/abonné à

l'assainissement collectif, la participation demandée à la commune devrait être d'environ 13 000 euros. Après discussion, le conseil municipal demande à ses représentants d'être vigilants quant à la transparence budgétaire du syndicat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- REFUSE le retrait des communes de Monprimblanc et de Gabarnac.

## **V – PROJET CONCORDIA**

Mme de GABORY présente la proposition de signature d'une convention avec l'association internationale Concordia qui organise des chantiers de valorisation du patrimoine communal dans toute la France. Ce partenariat a pour objet la mise en valeur du site de l'église, par la remise en état, en particulier, du mur situé devant l'église et longeant la propriété de M. DUCAU.

Période du chantier : du 1er au 23 août 2008.

Nombre de participants : 14 jeunes volontaires (dont 2 Loupiacais et certains venus de l'étranger), hébergés dans la salle polyvalente, encadrés par un animateur de groupe et un animateur technique (M. RAYNALDI à titre bénévole).

À cette occasion, des rencontres avec la population loupiacaise (information en cours d'élaboration), des animations pourront avoir lieu.

Coût de l'opération : 7 726 euros

Participation de la commune de Loupiac : 3 300 euros.

Subventions autres : 4 726 euros.

Une demande de partenariat logistique sera faite auprès de la communauté de communes (piscine, bus...).

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer cette convention avec l'association CONCORDIA ;
- DIT que les crédits sont ouverts au budget 2008 pour ce plan de financement.;

## **VI – DEVIS DU SDEEG – CHANGEMENT DES LAMPADAIRES ET DEMANDE D'AIDE FINANCIERE**

M. le Maire fait une brève présentation de l'état de l'éclairage public de la commune. Elle compte 169 luminaires dont plus de la moitié sont vétustes (plus de 20 ans). Sous contrat avec le SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde) pour l'entretien de l'éclairage public, une somme a été inscrite au budget 2008-2009 pour le remplacement de luminaires. Une aide financière de 20% au titre de l'éclairage public peut être accordée à la commune par le SDEEG, soit 1 613.45 euros.

M. MÉTAIS s'étonne du coût de l'opération et s'interroge sur le bien-fondé du contrat.

Après discussion, le conseil municipal propose à la commission "Assainissement, Gaz, Électricité" de mener une étude sur le SDEEG.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, 13 Voix Pour, 2 Voix Contre et 1 Abstention :

- AUTORISE le Maire à signer ce devis concernant l'Eclairage Public et à faire la demande d'aide financière au titre de l'Eclairage Public.

## **VII – DELAISSES DU CENTRE ROUTIER DE CREON**

Les deux "délaissés" situés sur la D. 10 servaient de centre de stockage de gravillons au centre routier de Créon. Il semblerait que la commune puisse en devenir acquéreur pour l'euro symbolique en faisant une demande au Conseil Général.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à faire une offre au Centre routier de Créon pour l'euro symbolique.

### **VIII – PROPOSITION ACQUISITION PARCELLE JOUXTANT LE CIMETIERE**

Les Domaines estiment la parcelle, d'une surface de 2 065 m<sup>2</sup>, à 3 100 euros, avec une marge de discussion de 10% + frais de notaires (15%).

Le Maire propose à l'assemblée qu'une offre soit faite aux propriétaires pour ce montant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'acquisition de cette parcelle désignée comme suit :
  - PARCELLE D540 d'une contenance de 20 a 65 ca en nature de vignes ;
  - Valeur : 3 100 € avec une négociation de 10% + frais de notaire.

### **IX – AIDE FINANCIERE - C.C.A.S.**

Mme MORINIÈRE expose le cas d'une personne de la commune très endettée auprès d' E.D.F. L'assistante sociale de Cadillac qui suit le dossier de cette personne a fait une demande d'aide au F. S. L. (Fonds Solidarité Logement) et au C.C.A.S. de Loupiac pour régler la dette. En ce qui concerne notre commune, cette aide, d'un montant de 200 euros qui seraient versés directement à E.D.F., a été acceptée par les membres du C.C.A.S.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE d'accorder une aide financière avec le versement direct à l'EDF ;
- DIT que les crédits sont ouverts au budget CCAS 2008.

### **X – ILLUMINATIONS DE NOËL :**

Mme CARDON présente au conseil municipal l'état des décorations de Noël de la commune. La plupart sont anciennes et d'après le représentant du SDEEG, certaines sont dangereuses car peu étanches. Il serait opportun de faire l'acquisition de nouvelles décorations d'ici la fin de l'été, car en septembre, les prix en seront plus élevés. Mme CARDON estime à 5 000 euros environ la somme nécessaire à cet achat.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'acquisition de guirlandes et décor pour un montant maximum de 5 000 € H.T.
- ACCEPTE que cet achat soit effectué sur la section investissement
- DONNE l'autorisation d'établir une délibération modificative pour le montant de cet achat.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- M. le Maire rappelle les dates à retenir pour les prochains jours :

Samedi 28 juin au soir : fête de la St Jean organisée par l' Association Culturelles Sociales et Sportives (ACSOS).

Dimanche 29 juin, 15 heures : kermesse de l'école,

Lundi 30 juin, 21 heures : veillée contée du Cirque Bidon.

- M. le Maire signale que la D.D.E. a effectué des travaux de réfection sur le pont de la route de Gabarnac.
- M. le Maire rappelle que les réunions de Bureau du mercredi matin sont ouvertes à tous les

conseillers municipaux.

- Résultat de l'étude faite par M. POUVEREAU, en collaboration avec Mme Patricia BARABAT, secrétaire de mairie, concernant le secrétariat de la mairie : vu la charge de travail, il semblerait qu'un équivalent temps plein soit nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 27 juin 2008 à 00 heures 30.

**Le Maire,**

**Les Conseillers,**